

Mercredi 20 juillet 2011

Banque alimentaire, épiceries sociales : Le Conseil général du Val d'Oise participe à l'aide alimentaire.

L'aide alimentaire à apporter à ceux qui en ont besoin est une des urgences auxquelles doit répondre notre société. Pour y parvenir, il faut à la fois disposer de structures d'approvisionnement et de structures de distribution. Le Conseil général du Val d'Oise a récemment adopté à l'unanimité un ensemble de mesures que j'ai présentées dans un rapport dont vous pouvez lire ci-dessous les principaux extraits. Celles-ci concernent une subvention versée à la BAPIF (banque alimentaire Paris Ile de France) et au fonctionnement de d'épiceries sociales réparties dans le département.

La Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (BAPIF) est une association dont le but est « de contribuer à apporter une réponse aux problèmes de la faim, par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires, s'appuyant sur le réseau des associations et/ou de groupements agréés par la Banque ». Ses activités ont permis de distribuer **5600 tonnes de marchandises**, dont un peu plus de 750 tonnes pour le Val d'Oise. Elles reposent sur les activités de 8 salariés, et 58 bénévoles.

En 2010, vingt-neuf associations valdoisiennes ont été agréées par la BAPIF pour distribuer cette aide.

La BAPIF propose également des formations auxquelles les membres de certaines associations valdoisiennes ont participé. Celles-ci préparent à la relation d'aide, à l'écoute et à l'accompagnement des personnes en difficulté, en respectant ses rythmes et ses valeurs et en offrant des informations relatives à l'hygiène alimentaire.

Certaines de ces associations gèrent des boutiques solidarité/haltes de jour et bénéficient, au même titre que les épiceries sociales, d'une aide financière du Conseil général.

La subvention accordée par le Département est proportionnelle au tonnage dont il bénéficie, et se monte à 18 000 €.

Les EPICERIES SOCIALES

Le Conseil général participe également au financement des épiceries sociales. Celles ci répondent aux demandes identifiées par les communes, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), le Conseil général (Service Social Départemental), les associations d'aide à la personne... Elles ont pour objectif d'assurer la distribution de denrées alimentaires et de produits d'hygiène et d'exercer un rôle éducatif et de conseil auprès des bénéficiaires.

Les bénéficiaires sont majoritairement détectés par un travailleur social (CCAS, Caisse d'Allocations Familiales, Service Social Départemental), qui évalue leur situation sociale et financière.

Le fonctionnement de la plupart de ces structures repose sur une équipe de bénévoles qui assure l'acheminement des produits de la BAPIF située à Arcueil jusqu'à leur local, la manutention et la distribution, l'accueil et l'écoute.

Lorsque les épiceries sociales ont recours à du personnel rémunéré, elles bénéficient d'aide à l'emploi de la part de l'Agence de Services et de Paiement (ex CNASEA). Ce sont, dans ce cas, des postes de gestionnaires qui assurent le suivi du stock, la gestion du planning des bénévoles pour tenir les permanences.

Les bénéficiaires choisissent les produits avec l'aide d'un bénévole. Ils s'acquittent d'une participation correspondant à 10 % de la valeur des produits choisis.

Ces épiceries sociales sont situées à pontoise, eragny, Ermont, Domont, Vauréal, Montmagny, Corneilles enParisys, Saint Gratien, Jouy le Moutier.

Une épicerie sociale devrait prochainement s'ouvrir à Argenteuil.

Elles recevront des subventions allant de 2000 à 8000 €, soit un peu plus de 52 000 € au total

Le Conseil général subventionne par ailleurs d'autres activités liées à l'aide alimentaire :

- 25 000 € pour les Restaurants du Cœur,*
- 20 000 € au Secours Populaire*
- 25 000 € au Secours Catholique dont une partie est dédiée à l'aide alimentaire.*

Publié dans : **le conseil général** Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)